

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la pu...

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, LE 1er JUIN 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 1er Juin, 31 Mai. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier, 1er Juin, 31 Mai. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

DEPECES COMMERCIALES

Fête. Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grumompresz.

BULLETIN DU JOUR

Pendant que le bruit courait à la Bourse que M. Gambetta avait été le matin jeté en bas de sa voiture, qu'il avait un bras et une jambe brisés, que son état était désespéré, le président de la Chambre, assis au fauteuil, dirigeait tranquillement les débats, sans se douter du danger qu'un jour à la baisse lui faisait courir.

La proposition de M. Baragnon relative à l'équivalence de tous les diplômes décernés par le ministre de l'Instruction publique a été adoptée, au Sénat, par 234 voix contre 31 sur 255 votants.

La lutte électorale continue à Lyon, mais il vient de se produire une péripétie nouvelle. Le comité central « laiche » son candidat ouvrier, et porte, comme nous l'avions fait prévoir, M. Ballue pour candidat définitif.

La Chine et la Russie sont à la veille de se déclarer la guerre. Depuis longtemps on parle de cette éventualité;

première séance du conseil supérieur de l'Instruction publique. Le ministre a prononcé un discours. Il a félicité l'Université du sort heureux qui lui était fait par la création du conseil, et il a donné lecture ensuite de son projet de réformes dans l'enseignement.

Mentionnons également une nouvelle intéressante qui nous est transmise de Londres. L'opinion publique est, paraît-il, unanime en Angleterre à considérer que les négociations relatives au traité franco-anglais auraient pu être terminées dans l'espace de dix jours entre M. L. Say et lord Granville, d'autant plus que le gouvernement britannique était résolu, paraît-il, à n'apporter aucune modification au tarif des vins.

elle paraît aujourd'hui probable. Les causes du dissentiment entre les deux puissances sont toutes récentes. Elles datent de la mission d'Ignatieff à Pékin, où l'entrepreneur général parvint à faire céder la Manchourie à la Russie. Depuis, le gouvernement chinois a demandé la rétrocession de cette province: on l'a refusé absolument à Saint-Petersbourg.

LE SCANDALE MILITAIRE DE LIMOGES

M. le ministre de la guerre vient de prononcer contre M. le colonel Horeat, commandant le 63e de ligne, une peine de huit jours d'arrêt. Le journal officieux de la Haute-Vienne — la Presse orientale — donne à cette punition d'importance un retentissement qui réclame quelques explications complémentaires.

M. Guillin, capitaine au 63e de ligne, ayant perdu son père, adressa au colonel de son régiment une lettre particulière l'invitant à assister aux obsèques. Cette lettre n'annonça pas que l'enterrement serait purement civil. En même temps des lettres imprimées faisaient part que le convoi se rendrait directement de la maison mortuaire au cimetière.

Sur la demande du capitaine Guillin, le colonel avait prévenu officiellement de cette cérémonie les officiers de son régiment. Beaucoup s'y rendirent sans se douter que l'enterrement devait être purement civil, et manifestèrent un très-vif mécontentement d'avoir été associés par surprise à un acte que leur conscience réprouve.

Imputant cette surprise à l'ambiguïté des communications de M. Guillin, le colonel Horeat lui infligea quinze jours d'arrêts de rigueur. Il leva lui-même cette peine sur les explications du capitaine, qui parvint à dissiper les doutes de son chef sur la loyauté de sa conduite.

C'est ainsi que le capitaine Guillin raconte lui-même les faits dans une note communiquée au journal de la Haute-Vienne. « En apprenant que les funérailles avaient eu lieu sans l'intervention du cimetière, dit-il, le colonel du 63e m'infligea quinze jours d'arrêts de rigueur, non pas pour avoir fait enterrer civilement mon père, mais parce que, en le priant de prévenir les officiers du corps, je ne l'avais pas nettement éclairé sur le caractère purement civil de cette cérémonie.

La punition infligée au capitaine Guillin avait été levée; tout semblait terminé. Mais les organisateurs des enterrements civils ne voulaient pas s'en tenir là. Ils résolurent de saisir cette occasion pour humilier le commandant militaire.

Il s'adressèrent aux journaux républicains de Paris et de la province un récit inexact d'après lequel le général Schmitz, commandant le 12e corps, serait intervenu et aurait blâmé avec éclat la conduite du colonel.

D'après ce récit, le capitaine en aurait appelé au général en chef, qui, non-seulement aurait levé la punition, mais aurait dit à cet officier: « Si je n'avais pas été souffrant le jour de l'enterrement, je me serais rendu à votre invitation. J'y tenais personnellement. »

Le capitaine Guillin reconnaît lui-même que le général Schmitz n'a nullement exprimé un pareil regret et que la punition a été levée par le colonel du 63e.

Il fallait aux meneurs de cet affaire quelque chose de plus. Quelle mesure, disaient leurs journaux, a été prise à l'égard du colonel qui a abusé de son autorité? « Il est temps que les officiers supérieurs de notre armée sachent que M. de Mac-Mahon n'est plus président de la République et que nous en avons fini avec les coutumes de l'ordre moral! »

Ils annonçaient que M. Georges Périn comptez sur moi pour vous aider de mon influence et de ma bourse. Je suis et je resterai votre ami. Le temps effacera le nuage qui s'est élevé entre nous, et un jour viendra, je l'espère, où vous me remercirez de vous avoir ouvert une autre voie.

— Demain, monsieur, j'aurai l'honneur de vous faire connaître à quel parti je me suis arrêté. Puis-je vous demander maintenant si vous aurez encore besoin de moi aujourd'hui?

— Non, non, et je vous donne congé dès à présent. Vous êtes libre de disposer même de votre soirée, car je dine en ville.

FEUILLETON DU 2 JUIN

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE II

Mais elle a fini par reconnaître que le bonheur est dans la sagesse et que, pour une femme, la sagesse consiste à prendre un mari qui soit son égal, sinon par la fortune, au moins par la condition sociale.

Je ne suis qu'un négociant. Ma fille ferait une folie si elle devenait marquise.

— Ainsi, monsieur, s'écria Robert avec une émotion qui perçait une pointe d'ironie, si ma naissance ne m'avait pas fait hériter d'un titre que j'ai volontairement renoncé à porter, vous ne répugneriez pas à m'accepter pour gendre?

placé. J'aimerais mieux qu'il fût riche, mais je n'exigerais pas qu'il le fût, si je le croyais capable de s'enrichir.

Excusez-moi de vous répéter tout ce que viens de dire à ma fille, et laissez-moi espérer que vous ne me garderez pas aucune de ma franchise un peu brutale. Il m'en a coûté d'en venir là, mais c'est dans votre intérêt que je l'ai fait.

Maintenant, il me reste à vous demander comment je puis vous être utile.

Vous devez souhaiter autant que moi de sortir d'une position fautive, et il me paraît indispensable que nous nous séparions, non pas pour toujours, je l'espère, mais pour un an ou deux.

J'ai en Egypte de hautes relations et de gros capitaux engagés... C'est un pays où vous pourriez tirer parti de votre intelligence et de votre activité. Qui sait? vous y apprendriez peut-être les affaires.

Vous conviendrait-il d'aller m'y représenter dans des conditions honorables et avantageuses... des conditions que vous exigeriez vous-même?

Robert de Carnoël se redressa; il était accablé par les déclarations si catégoriques du père. La proposition qui lui était faite le remit sur un terrain où il se sentait de force à tenir tête au banquier.

soir?

Pendant que le banquier se félicitait ainsi d'avoir réglé une affaire de cœur aussi lestement que s'il se fût agi d'un compte courant, Robert de Carnoël s'en allait la mort dans l'âme.

Son rêve s'était évanoui. Celle qu'il adorait ne pouvait plus être à lui, car il savait bien qu'elle ne se marierait jamais contre la volonté de son père.

Il ne paraissait même pas qu'Alice eût protesté lorsque ce père inflexible lui avait signifié de ne plus aimer sans sa permission, car M. Dorgères venait de parler comme s'il eût été d'accord avec elle.

Tout s'écroulait à la fois. Et cependant Robert marchait la tête haute. Il ne pleurait pas et sa figure pâle exprimait une résolution indomptable.

C'est que ce dernier rejeton d'une race déchue, ce fils d'un désigné qui avait ruiné sa maison, son déshérité était un caractère.

Rien ne pouvait abatre son courage, ni rabaisser sa fierté. Il avait appris très-jeune à ne compter que sur lui-même et à cacher ses douleurs. Il avait su se plier à la vie qui lui était faite souffrir la médiocrité sans se plaindre, aimer passionnément sans le dire. Il se sentait de force à tout supporter, tout, excepté une humiliation.

Mon caissier a toutes les qualités qui manquent à mon secrétaire, et au physique, il est beaucoup mieux que lui. Il est

complettement au profit de ce dernier. Si les faits rapportés sont exacts, le Comité central n'a pas eu décidément la main heureuse et son influence peut être considérée comme finie.

Le Gouvernement, qui, une première fois, a renoncé à instituer le 20 juin une fête nationale pour la distribution des drapeaux à l'armée, par suite de l'impossibilité matérielle de faire célébrer cette date bien qu'elle coïncidât avec un dimanche, non-seulement par toutes les communes de France, mais encore par la grande majorité des chefs-lieux d'arrondissement, se voit arrêté par le même obstacle pour la fête du 14 juillet, qui elle, notez-le bien, ne tombe pas un dimanche.

Les rapports des préfets le constatent, en mettant la chose sur le mauvais vouloir de certaines autorités locales, sur l'insuffisance des ressources communales; et les organes plus ou moins officieux des gauches se montrent tout étonnés de ce que le pays et surtout le pays rural, soit aussi indifférent au développement de la vie républicaine. Or, c'est justement le contraire qui serait surprenant et il faut toute l'ignorance ou plutôt tout le parti pris de nos gouvernants pour se faire à ce point illusion sur les tendances des populations départementales.

Tous les régimes antérieurs ont cherché à faire coïncider la fête nationale de la France avec certains anniversaires religieux, parce que c'était le meilleur moyen, en en assurant la célébration, de la rendre populaire.

Si nos républicains, qui font justement le contraire, s'imaginent sérieusement qu'en province la masse va fêter le 14 juillet en commémoration de la prise de la Bastille, dont elle ne sait pas le premier mot, ils ne tarderont pas à être déçus. Du reste, les rapports des préfets dont je viens de parler sont déjà un premier témoignage; aussi serait-il question de concentrer au chef-lieu de chaque département la fête du 14 et de payer les frais de déplacement des citoyens qui s'y rendraient des chefs-lieux de canton ou des simples communes et qui seraient désignés à l'avance. Par exemple, on ne dit pas si cette addition serait à la charge de l'Etat plutôt qu'à celle des communes et des départements.

Les radicaux prétendent que le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, le capitaine de vaisseau Courbet, n'est pas républicain. Au moment où la commission d'enquête sur nos établissements pénitentiaires entre en scène, avec la perspective de faire entendre comme témoins Rochefort et Trinquet, la découverte est précieuse; elle vient en tout cas singulièrement en aide à la dénonciation contre le ministre de la marine accusé par la Justice d'avoir nommé commandant du vaisseau cuirassé la Revanche, le commandant de la frégate Ecole la Flore, qui fait crier à ses hommes vive

complettement au profit de ce dernier. Si les faits rapportés sont exacts, le Comité central n'a pas eu décidément la main heureuse et son influence peut être considérée comme finie. Ce qui doit, du reste, lui donner le coup de grâce aux yeux des électeurs radicaux de la Croix-Roussé, c'est l'article que le moniteur de l'opportunisme consacre ce matin à la situation électorale du chef-lieu du Rhône, article dans lequel il place sous sa protection et le Comité central et le citoyen Ballue. Il n'y a, du reste qu'une voix ici, pour constater que le journal de la rue de la Chaussée d'Antin a rarement été plus maladroite.

Quant au Père Duchêne il n'y va pas de main morte: « Il faut, dit-il, que le jour où, revenu à Paris, Blaquière ira siéger pour la première fois à la Chambre 25.000 hommes l'accompagnent, pour honorer en lui la justice du peuple. Comme vous le voyez, l'élection de Blaquière nous en promet de belles!... »

La Bourse s'est occupée de primes, aujourd'hui, et le marché est resté stationnaire. La réponse des primes s'est faite à peu près dans les cours de clôture de samedi.

On s'entretenait, durant le marché, des quelques incidents, du reste sans intérêt, qui ont eu lieu au Père-Lachaise. On s'est particulièrement occupé d'un individu qui a été arrêté, nommé Tristan. Cet individu a déjà été condamné à deux ans de prison en 1872, pour usurpation de fonctions sous la Commune. Il s'était couché sur la tombe des morts de la Commune et a résisté aux agents qui ont voulu le faire lever. Son cas sera jugé, aujourd'hui, par le tribunal de police correctionnelle.

Mais la chronique qui avait le privilège de captiver le plus le monde de la spéculation concernait M. Rochefort. On assurait que l'évadé de Nouméa avait été provoqué en duel, par M. Kechlin, beau-frère de M. Andrieux, à l'occasion de la lettre outrageante envoyée à ce dernier par M. Rochefort. On ajoutait que cette provocation avait été acceptée et qu'une rencontre était imminente.

M. Henri Rochefort n'est pas d'ailleurs au bout de ses peines, en ce qui concerne ses attaques contre la police. Le Temps publie ce soir, une note qui prend l'ancien écrivain de la Lanterne en flagrant délit de mensonge. D'après cette note, « le fils de M. Henri Rochefort ne demeure pas place de la Bastille, comme le dit son père; il ne sort pas, par conséquent, de son domicile au moment où il a été mêlé à la bagarre. Il demeure boulevard Saint-Germain et était venu à la place de la Bastille pour prendre part à la manifestation. Il suit, ainsi que l'a dit son père, les cours de l'Institution Chevalier, rue du Cardinal-Lemoine et, s'il a été blessé, les blessures étaient si insignifiantes, qu'après retour à l'Institution le lundi et le mardi, il ne s'y est pas plaint et n'y a fait aucune allusion. Enfin, il a quitté l'Institution mercredi dernier seulement. »

Ce n'est pas tout. La même feuille ajoute que c'est à tort que quelques journaux racontent qu'un agent en civil avait désigné le fils de M. Rochefort au sergent de ville en criant « le blond, arrêtez le blond. » Cet incident se rapporte au nommé Grün, qui a été expulsé et non au fils de M. Rochefort. La situation faite à M. Rochefort par

leur l'effarouchaient un peu. Robert, si discret qu'il fût, avait laissé deviner à son ami le secret de son amour, ses chagrins, ses joies, ses espérances.

En sortant du cabinet de M. Dorgères, il pensa naturellement à aller s'ouvrir à cet ami.

Il prit un escalier de communication et il descendit dans les bureaux du rez-de-chaussée sans traverser la cour.

La salle d'attente était presque déserte. Deux garçons de recettes, assis au bout d'une table, complaient des bordereaux avant de les présenter.

Un gamin, en livrée vert foncé, casquette plate, veste à trois rangées de boutons, alignait gravement sur un banc des cocottes en papier qu'il venait de confectionner pour se distraire, en attendant qu'on eût besoin de ses services.

Il se leva vivement dès qu'il aperçut M. de Carnoël, se planta tout droit contre la muraille, les deux talons sur la même ligne, et fit le salut militaire en portant la main à sa casquette.

Il avait une si drôle de mine en jouant au soldat que les deux garçons de recettes se mirent à rire de bon cœur, mais Robert passa sans le regarder, s'approcha du guichet ouvert, et appela Vignory qui était plongé dans les chiffres.

— Vions, lui dit-il brièvement. J'ai à te parler.

Vignory vint aussitôt, non sans avoir pris, avant de sortir, la précaution de fermer le coffre-fort et de retirer la clé.

— Qu'as-tu donc de si pressé à me dire? demanda-t-il.

A suivre